

Compte rendu de la séance du vendredi 29 mars 2019

Sont présents: Ronna CHALVET, Jean-Marc DUREY, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Denis GRANERO, Jean Francois LALFERT, Régis LE FLOHIC, Emmanuel VERILHAC, Jean BYKENS, Lydia TABARY, Emilie MALEYSSON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Delphine FEUILLADE BRIERE Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

- Délibération "Attribution à la commune d'un bien sans maître"
- Retrait de la délibération 2018-47 du 13.12.2018 (meublés)
- Délibération convention avec l'association "la source"
- Délibération convention avec l'association "Le Travers"
- Budget principal 2019
- Délibération vote des taux des taxes locales
- Budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2019
- Délibération vote du tarif de l'eau
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

RETRAIT DE LA DELIBERATION DE 2018 47 du 13.12.2018 (DE 2019 04)

Le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer un retrait de la délibération N°DE_2018_47 du 13.12.2018 "Approbation de l'autorisation au président de la Communauté de Communes pour signer la convention ADT pour la gestion des meublés".

Cette délibération est entâchée d'illégalité car elle ne fait pas référence à l'Arrêté Préfectoral portant autorisation préalable de changement d'usage de locaux destinés à l'habitation, prévu au titre de l'Article L631-9 du code de la construction et de l'habitation.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire, décide à l'unanimité de **RETIRER** la délibération DE_2018_47 du 13.12.2018.

ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE REVENANT DE PLEIN DROIT A LA COMMUNE (DE 2019 05)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Une commune peut se porter acquéreur de plein droit pour les successions ouvertes depuis plus de trente ans et pour lesquelles aucun successible ne s'est présenté.

Dans ce cadre, le maire propose au conseil municipal d'acquérir pour le compte de la commune les parcelles non bâties suivantes, appartenant à M. CHARRAIX Albin et Mme CHARRAIX Judith, sises à Lafigère :

Section 125B N°391, lieu-dit LES COSTES
Section 125B N°418, lieu-dit LES COMBES
Section 125B N°451, lieu-dit CHAMAS

En effet, après enquête auprès du fichier immobilier du bureau des hypothèques de Privas, les derniers propriétaires connus sont M. et Mme CHARRAIX, cités plus haut, nés respectivement pour Monsieur le 19 mars 1888 à Lafigère, décédé le 11 mars 1976 à Les Vans. Et pour Madame, née le 3 janvier 1893 à Ales et décédée le 16 novembre 1968 à Aubenas. Soit depuis plus de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'incorporation dans le domaine communal des biens sans maître, cadastrés Section 125 B N°391 - 418 et 451.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

pouvoir pour autoriser le maire à signer deux conventions avec les associations de mini-adduction d'eau du Travers et de Valbelle (DE 2019 06)

Le Maire rappelle au conseil municipal que les hameaux du Travers et de Valbelle sont desservis en eau par des réseaux gérés par deux associations l'association "La Valbelle" et l'association "Le Travers".

La commune est propriétaire des deux sources et finance les analyses suivant la même périodicité que les autres AEP de la commune.

Par souci d'équité avec les autres usagers desservis par un réseau communal, il serait logique de facturer le coût hors taxe des analyses à ces associations.

Il propose de mettre en place des conventions qui encadreraient cette pratique. Un certificat administratif permettrait chaque année de fixer le montant des analyses de l'année précédente. Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer ces conventions.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le maire à signer une convention avec l'association "Le Travers" et l'association "La Valbelle".

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2019 (DE 2019 07)

Le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Il propose de conserver les taux d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti et d'augmenter la taxe d'habitation d'un point et demie pour atteindre le produit fiscal attendu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE :

De voter les taux d'imposition indiqués ci-après.

TARFES DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2019 (DE 2019 08)

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs pour l'eau et l'assainissement.

Il propose au conseil municipal, vu l'augmentation déjà pratiquée en 2018, de conserver les mêmes tarifs. Par ailleurs il précise qu'il n'y a plus de tarif dégressif en fonction des volumes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire :

DECIDE de mettre en place les tarifs suivants pour l'année 2019 concernant l'eau et l'assainissement :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les tarifs 2019 indiqués ci-dessus.

Le maire présente les budgets

Budget principal

Section de fonctionnement : 561 998.64

Les dépenses sont plus importantes que l'année précédente suite à un surcroît de frais de personnel (arrêt maladie avec remplacement, recensement de la population, embauche à la rentrée d'un accompagnateur pour le car scolaire des petits), des frais scolaires supplémentaires par l'augmentation du nombre d'élèves, pas mal de travaux de voirie effectués en interne (augmentation des coûts de matériaux), et augmentation des projets culturels.

virement à la section d'investissement de 114 000 €

Section d'investissement : 246 168.86

Adressage, accessibilité, bâtiment sanitaire, travaux de voirie

Budget de l'eau

Section de fonctionnement : 56 411. Section d'investissement : 87 683.29

Cette année il y a de gros travaux à effectuer au captage de la Gourgasse. Les drains sont bouchés par des racines et le périmètre de sécurité a besoin d'un grand nettoyage.

Le budget principal a été voté par 10 voix pour et une voix contre

Le budget de l'eau a été voté par 10 voix pour et une abstention

Les conseillers ont ensuite évoqués les problèmes d'eau sur la commune. Les deux adductions d'eau principales nécessitent des travaux compliqués à mettre en place du fait de leurs emplacements. Le captage de Thines est inaccessible par la route, celui de la Gourgasse est éloigné et d'un accès difficile. La question a aussi été posée du raccordement à une AEP des habitations de la vallée de la Thines, donc de la création de nouveaux captages. Les précédents projets avaient conclu à des coûts prohibitifs et à des problèmes de potabilité des sources étudiées.

D'autres solutions sont peut être possibles. La commission eau recherchera de nouvelles pistes.

BUDGET PRINCIPAL		2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges de gestion générale	102 925.64
012	Charges de personnel	139 050.00
014	atténuation de produits	33 322.00
023	Virement à la section d'investissement	114 000.00
65	Autres charges de gestion	163 901.00
66	Charges financières	6 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 800.00
	TOTAUX	561 998.64
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté	133 899.64
013	Atténuation de charges	6 000.00
73	Impôts et taxes	284 000.00
74	Dotations	80 099.00
75	Autres produits de gestion	58 000.00
	TOTAUX	561 998.64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
000	Non individualisées	59 500.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	33 174.86
101	Adressage	11 100.00
103	Accessibilité	4 500.00
106	Aménagement nouvel espace sanitaire	38 500.00
43	Voirie	80 894.00
61	Acquisition de matériel	2 900.00
	TOTAUX	246 168.86
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
00	Financières	94 674.86
000	Non individualisées	24 494.00
021	Virement de la section de fonctionnement	114 000.00
024	Produits de cession	13 000.00
	TOTAUX	246 168.86

BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT		BUDGET 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges de gestion générale	16 445.00
012	Charges de personnel	13 668.94
042	Opérations d'ordre de transfert	24 349.00
64	Autres charges de gestion	100.00
66	Charges financières	900.00
67	Charges exceptionnelles	600.00
68	Dotation	348.06
	TOTAUX	56 411.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement	12 127.00
042	Opérations d'ordre de transfert	11 584.00
70	Produits des services	32 700.00
	TOTAUX	56 411.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
00	Financières	1 500.00
000	Non individualisées	65 099.29
040	Opérations d'ordre de section à section	11 584.00
65	Matériel	9 500.00
	TOTAUX	87 683.29
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution section d'investissement	63 334.29
040	Opération d'ordre de section à section	24 349.00
	TOTAUX	87 683.29